Séance du 01 avril 2025

Le premier avril deux mille vingt-cinq, l’assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s’est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Elise ROUSSEL.

Etaient présents : M. BAILLARD Christian, Mme DESVOYS Emilie, M. GAILLARD Christian, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, M. LENOBLE Joël, Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

Procuration(s) : Mme CHIVET Emmanuelle à M. PELLÉ, Mme GIROT Magali à Mme LESOUEF

Etai(ent) excusé(s) : Mme CHIVET Emmanuelle, Mme GIROT Magali,

Secrétaire de séance : Mme HÉLARY Fabienne

Présentation et vote du compte administratif 2024 du BA Photovoltaïque 7.1-25-04/18

Aucuns travaux n’étant engagés à ce jour, le compte administratif 2024 proposé au vote du conseil municipal est un vote à zéro pour chacune des sections du budget.

Mme le maire informe le conseil municipal que la législation a évolué et permet de faire porter les travaux par le budget communal dès lors que la production est autoconsommée avec les autres bâtiments communaux.

Présentation et vote du compte de gestion 2024 Budget annexe Photovoltaïque 7.1-25-04/19

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2024 statuant sur l’ensemble des opérations effectuées au 1er janvier au 31 décembre 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, déclare que le compte de gestion, dressé par le Receveur, visé et certifié conformes par l’ordonnateur, n’appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Présentation et vote du compte administratif 2024 7.1-25-04/20

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. MORIN Joël, arrête et approuve le compte administratif 2024, après que Mme ROUSSEL Elise a quitté la salle, aux sommes suivantes :

**Section d’investissement :**

* Déficit N-1 (a) : 106 912,38 €
* Dépenses exercice 577 004,33 €
* Recettes exercice 384 701,50 €

D'où il ressort

* un déficit de l'exercice de (b) 192 302,83 €
* un déficit cumulé (a+b) 299 215,21 €
* un déficit des RAR ( c ) 241 456,00 €

- Soit un besoin de financement de (a+b+c) 540 671,21 €

**Section de fonctionnement :**

Excédent clôture N-1 (après affectation de résultat) 757 606,49 €

* Dépenses exercice 1 059 516,77 €
* Recettes de l'exercice 1 423 229,54 €

d'où il ressort

* un excédent de l'exercice de 363 712,77 €
* un excédent cumulé de 1 121 319,26 €

Affectation des résultats 2024 7.1-25-04/21

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2024, statuant sur l’affectation de la section de fonctionnement ; constatant que la section de fonctionnement présente un excédent global de 1 121 319,26 €,

Décide d’affecter le résultat au budget primitif 2025 comme suit :

1068 affectation complémentaire en réserve 540 671.21 €

002 résultat reporté en fonctionnement 580 648.05 €

Présentation et vote du compte de gestion 2024 7.1-25-04/22

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2024 statuant sur l’ensemble des opérations effectuées au 1er janvier au 31 décembre 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, déclare que le compte de gestion, dressé par le Receveur, visé et certifié conformes par l’ordonnateur, n’appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Présentation et vote du budget primitif 2025 7.1-25-04/23

Le conseil municipal, après avoir entendu les propositions de crédits à inscrire au budget primitif 2025, vote le budget qui s’équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à la somme de : 1 857 670.05 €

Et en sur équilibre pour la section d’investissement à la somme de :

Dépenses : 1 174 225.21 €

Recettes : 1 340 568.21 €

Fongibilité des crédits : après délibération, le conseil municipal décide d’autoriser Mme le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Sont programmés en investissement les projets suivants :

* Restes à réaliser les projets initiés en 2024 : salle communale et travaux de voirie en attente de règlement.
* Aménagement intérieur de la salle communale : achat de matériels
* Installation des centrales photovoltaïques à l’école et la mairie (début des travaux le 09/04)
* Aménagement des voies de circulation internes du cimetière
* Isolation des deux dernières classes situées au rez de chaussée de l’école
* Rénovation de l’éclairage public de la route de Granville
* Rénovation du logement communal accolé à la maison des associations

Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour 2025 7.2-25-04/24

Mme le maire informe le conseil municipal que le budget 2025 a été élaboré sans augmentation des taux des taxes. La loi de Finances.2025 prévoit une évolution de 1.7% des bases des valeurs locatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition votés en 2024 :

TFB : 42.64 %

TFPNB : 34.26 %

TH : 13.79 %

Raccordement à la fibre optique : présentation et choix d’un opérateur de téléphonie 7.1-25-04/25

M. PELLE fait un rapport des besoins en matériel à satisfaire pour l’école et la mairie et des propositions des différents opérateurs contactés.

Après avoir présenté les offres par fournisseur et posé comme critères de sélection la présence à l’installation et le ratio coût/ durée d’engagement sur 36 mois, le conseil municipal à la majorité fait le choix d’acheter le matériel et à l’unanimité retient l’offre de la société Daltoner.

Convention de prêt d’une balayeuse par la commune de Sartilly Baie Bocage 8.3-25-04/26

Jusqu’à présent, la commune louait du matériel sur une semaine pour moitié avec la commune du Val St Père. Le coût s’est élevé à 3 090 € en 2024 pour 6.5 jours d’utilisation.

La société propose désormais uniquement une location pour 2 semaines minimum, ce qui ne correspond pas aux besoins de la collectivité.

La commune de Sartilly Baie Bocage loue son matériel aux conditions énoncées à la convention soumise à l’approbation du conseil municipal. Ce matériel pourra être utilisé 1 à 2 jours par mois par les agents communaux.

Après délibération, le conseil municipal valide les termes de la convention et autorise Mme le maire à la signer.

Questions diverses

Vœux : date fixée au samedi 10 janvier 2026

Réunion publique sur le thème de l’eau : le 12/04 d’Avranches sur le marché 17/04 à 20 h à la salle de Tirepied et. Information sur Lumiplan.

Route de Granville : suite à la dépose des bordures, le département va réaliser les peintures délimitant la voie cyclable de la chaussée.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N°ordre | Objet | N°interne de l’acte | N°page |
| 1 | Présentation et vote du compte administratif 2024 du BA Photovoltaïque | 7.1-25-04/18 | 2025/13 |
| 2 | Présentation et vote du compte de gestion 2024 Budget annexe Photovoltaïque | 7.1-25-04/19 | 2025/13 |
| 3 | Présentation et vote du compte administratif 2024 | 7.1-25-04/20 | 2025/13 |
| 4 | Affectation des résultats 2024 | 7.1-25-04/21 | 2025/14 |
| 5 | Présentation et vote du compte de gestion 2024 | 7.1-25-04/22 | 2025/14 |
| 6 | Présentation et vote du budget primitif 2025 | 7.1-25-04/23 | 2025/14 |
| 7 | Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour 2025 | 7.2-25-04/24 | 2025/15 |
| 8 | Raccordement à la fibre optique : présentation et choix d’un opérateur de téléphonie | 7.1-25-04/25 | 2025/15 |
| 9 | Convention de prêt d’une balayeuse par la commune de Sartilly Baie Bocage | 8.3-25-04/26 | 2025/15 |